



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Mairie de Groissiat**

**Date de convocation : le 13 septembre 2024**

**Présents** : Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Evelyne Morand, Déborah Beauchesne, Sandrine Mastronardi, Stéphanie Volle.

Messieurs Eric Roposte, Sébastien Brulhart, Hervé Amiot, Laurent Delley, Fabien Dugas, Xavier Faivre, Jean Neto.

**Excusées** : **Mesdames Nathalie Balland et Magalie Gaillot.**

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Mme Patricia DEGUERRY, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Ordre du jour** :

**Désignation d'un secrétaire de séance.**

**Approbation du procès-verbal de conseil municipal du 16 juillet 2024.**

**Compte rendu des décisions du Maire.**

**Compte-rendu des commissions :**

- Finances – Affaires juridiques – Informatique.
- Travaux – Forêt.
- Affaires scolaires - vie associative – culturelle – sociale / communication.
- Cadre de vie – Environnement – Citoyenneté.

**Délibérations :**

- . Dénomination des voies du lotissement « Les Jardins d'Alex ».
- . Recensement de la population 2025 : recrutement d'agents recenseurs + Nomination du coordonnateur communal.
- . Attribution d'une subvention à l'association « Les feel good » pour leur participation au Laponie Trophy en janvier 2025.
- . Attribution d'une subvention à l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Groissiat.

**Informations communales et communautaires.**

**Questions diverses** : Prochaines commissions. Prochaine réunion du conseil municipal.

**Madame Déborah BEAUCHESNE est désignée secrétaire de séance.**

**Le procès-verbal de la séance du mardi 16 juillet 2024 est approuvé.**

**Compte rendu des décisions du Maire**

- . Les recrutements contractuels au service scolaire - périscolaire ont été finalisés. Début des contrats respectivement le 02 septembre et le 23 septembre 2024.
- . La procédure de recrutement de personnel au service administratif est toujours en cours, la période estivale ayant décalé le processus sur la rentrée.

**Compte-rendu des commissions**

**Commission finances – juridique – informatique** :

- . Factures : pas d'observations.
- . Trésorerie : stable.
- . Budget 2024 : Un point des réalisations 2024 indique que les réalisations budgétaires sont conformes aux prévisions.
- . Financement des travaux de la Rue Jobin : des premiers contacts ont été pris avec les banques.
- . En prévision de la préparation du budget 2025, tous les besoins et devis prévisionnels doivent être établis rapidement et transmis au fur et à mesure par les différents services.

**Commission travaux – forêt** :

**Travaux** :

- . Bâtiment Parc Loisirs : Les travaux de faïence dans la cuisine du Parc Loisirs se sont bien passés. Ils ont commencé vers le 10 juillet et ont été réceptionnés le 1<sup>er</sup> août 2024.
- . Reprise d'enrobé suite sinistre Impasse des Colombes : les travaux ont été effectués et le marquage du stationnement a été réalisé début septembre.
- . Rond-point Alex Route d'Evron : Réunion prévue le 10/09/2024 avec Agence routière départementale de Montréal, informations à suivre.
- . Trottoir endommagé ZI du Marais : Des chiffrages sont en cours pour la réfection du trottoir devant le transporteur Oberson-Coquelle au bout de la ZI du Marais car un affaissement est apparu.

### **Forêt :**

Nous avons été contactés par l'ONF, à qui nous avons donné notre accord, pour une coupe anticipée nécessaire sur la sapinière de Fontanille. Beaucoup d'arbres ont séché. Les bois ont été marqués au mois d'août et seront mis en vente à l'automne.

Pour information, cela représente environ 1 000m<sup>3</sup> de bois.

### **Commission affaires scolaires, vie associative, culturelle, communication, social (ASAC) :**

#### **Fête du village**

Le week end s'est bien déroulé qu'il s'agisse de la marche du samedi, de l'apéritif, du repas, des animations et de l'exposition du dimanche. Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation : membres du conseil municipal, des associations, intervenants extérieurs, artistes et artisans locaux. Les ajustements nécessaires à une organisation optimale seront évoqués lors de la réunion de débriefing du 15 octobre.

#### **Repas des aînés : dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024**

Des devis ont été demandés mais un seul prestataire a répondu. Nous tentons d'obtenir un second chiffrage. Les paniers gourmands seront confectionnés le jeudi 28/11.

#### **Arbre de Noël : dimanche 8 décembre**

O'Claire des Loisirs propose des ateliers ou des petites animations. La commission opte pour les ateliers de bricolage ; en 2023, les enfants étaient heureux de repartir avec leurs créations.

#### **Scolaire – périscolaire :**

Nous remettons à jour le calendrier des manifestations à faire passer à l'école, la date de visite de la mairie est à faire valider par Madame le Maire.

Comme chaque année, les petits citoyens de CM2 seront conviés à une commission pour décorer le sapin, préparer les paniers gourmands et mettre en place la salle pour le repas des aînés. La date est fixée au **jeudi 28 novembre de 18h à 20h**.

**Communication – site internet** : Mise à jour, en vue de diffusion, des supports d'inscriptions au repas de Aînés, paniers gourmands, récompenses des bacheliers et sportifs.

Le site internet fera l'objet de mises à jour : membres de l'équipe enseignante et du personnel périscolaire, ainsi que diverses autres rubriques comme les bureaux des associations par exemple.

**Démarrage des permanences du Relais Petite Enfance itinérant (RPEi)** depuis le 9 septembre, salle des associations. L'intervenante, Mme Delorme, est satisfaite, elle a déjà rencontré plusieurs assistantes maternelles exerçant dans la commune.

Prochaine commission fixée le Mardi 8 octobre à 18h30.

### **Commission Cadre de vie – environnement :**

1/ Travaux Eglise : un rendez vous doit être pris sur octobre pour présentation et échange avec le diocèse et un représentant de l'art sacré.

2/ Borne tactile La borne a été commandée. Délai de mise à disposition environ 8 semaines.

3/ Illuminations :

Des fixations supplémentaires vont être achetées pour maintenir en place les décorations de la Grande Rue. Des pièces détachées pour réparer des décorations vont également être commandées.

En commission, nous avons trouvé une solution économique pour mettre en place des figurines de Noël auprès de l'ours lumineux côté salle des fêtes.

4/ Bâche d'Ijean :

La finalisation du dossier est en cours que ce soit au niveau technique, financier, ou foncier. Les travaux devraient être faits avant la fin de l'année sauf imprévus.

5/ Fleurissement de la Toussaint :

Nous allons fleurir uniquement le cimetière, le monument de la place St Cyr et l'église.

6/ Vidéoprotection :

Nous rencontrons la Sté Eiffage le 30 septembre en bureau pour échanger sur ce sujet d'un point de vue technique, administratif et financier.

## Délibérations

La Commune informe que les présentes décisions peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### Dénomination des voies du lotissement « Les Jardins d'Alex ».

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'aménageur du lotissement « Les Jardins d'Alex » de déterminer les noms des voies internes du lotissement d'une part et les numérotations de chaque lot.

Madame le Maire précise que ces voies seront privées mais ouvertes à la circulation du public.

Il revient aux Communes de nommer les voies et les numéroter mais également de renseigner et de mettre à jour, sous leur responsabilité, une base de données dite Base Adresse Locale (BAL)

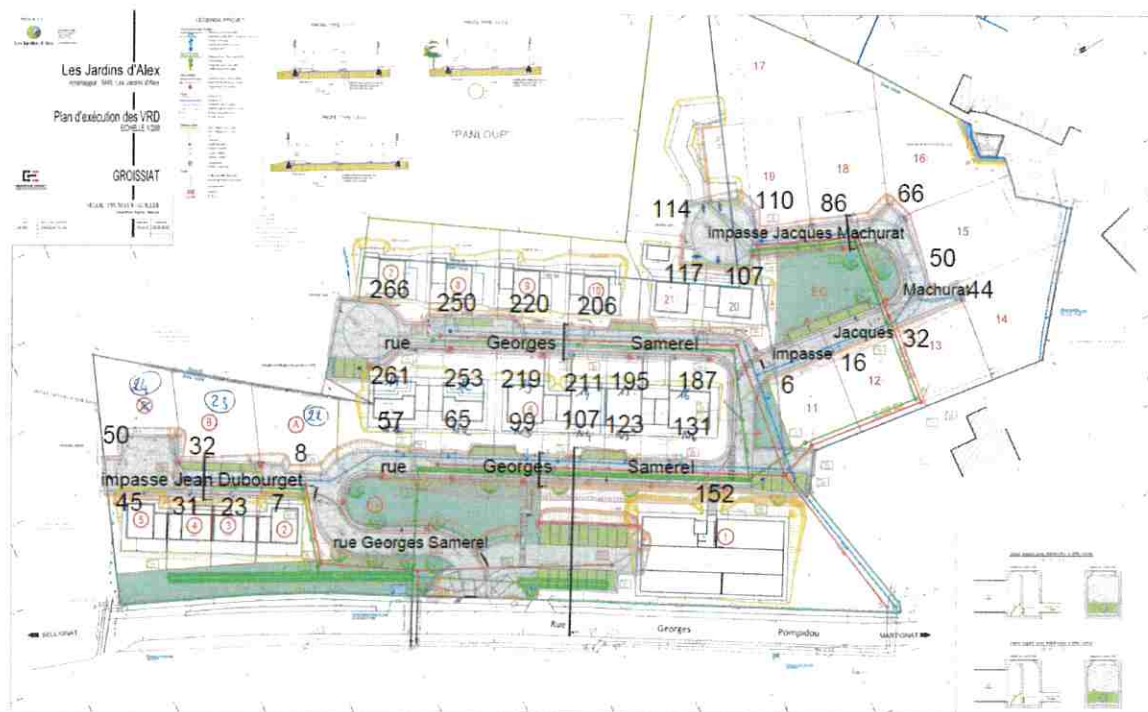
Cette démarche s'inscrit également dans le cadre d'une obligation incombant aux Communes de mettre à jour la base adresse locale – BAL.

Cette base de données permet de faciliter le repérage, le travail des préposés et autres services publics, la localisation sur les GPS ...

Madame le Maire explique que plusieurs voies de la Commune portent le nom d'anciens Maires de la Commune, aujourd'hui disparus. Afin de rester dans une certaine logique, il est apparu opportun de répertorier les noms d'anciens Maires, également disparus, mais ayant officié dans un passé récent pour nommer de nouvelles voies.

Madame le Maire s'est donc rapprochée des familles Samerel, Dubourget et Machurat pour solliciter leur avis. Toutes ont répondu favorablement étant précisé que la famille Samerel avait sollicité la municipalité précédente (2014-2020) mais qu'aucune voie ni aucun lieu n'était à baptiser à l'époque.

Madame le Maire présente au conseil municipal le plan du projet de dénomination et de numérotation.



Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- . d'approuver la dénomination et la numérotation du lotissement « Les Jardins d'Alex » conformément au document annexé à la présente délibération, dont extrait ci-dessus.
- . de la mandater pour effectuer toutes les formalités à accomplir.

### **Recrutements d'agents recenseurs pour le recensement de la population 2025**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population en 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de prévoir :

- le recrutement de deux agents recenseurs pour la période allant de début janvier à mi-février 2025.

- que ces agents seront payés à raison d'un forfait correspondant à un SMIC brut mensuel pour la période considérée et pour l'ensemble des missions qui leur seront dévolues.

- que ces agents recevront également 20.00 € pour chaque séance de formation.

### **Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire.

Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Le coordonnateur d'enquête recevra 20.00 € pour chaque séance de formation.

### **Attribution d'une subvention à l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Groissiat.**

Madame le Maire explique que l'association intercommunale de chasse agréée Martignat-Groissiat a été officiellement dissoute en juillet 2024.

La subvention de 300 euros votée au budget primitif 2024 n'a pas été versée et est donc caduque du fait de la dissolution. Madame le Maire explique, qu'en revanche, l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Groissiat, qui dépendait auparavant de l'association intercommunale, a renouvelé son bureau et doit réactiver pleinement son fonctionnement.

Afin de faciliter la remise en route des activités de l'ACCA de Groissiat, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

. d'attribuer une subvention de 300.00 euros , trois cents euros à l'ACCA de Groissiat.

. de prévoir que les crédits seront prévus au budget au 65748 pour un montant de + 300.00 € et au 611 pour un montant de – 300.00 €.

### **Attribution d'une subvention à « Les Feel Good » pour leur participation au Laponie Trophy en janvier 2025.**

Madame le Maire explique que le binôme les Feel Good l'a contactée pour présenter un projet caritatif devant avoir lieu en janvier 2025.

Avant toute chose, Madame le Maire précise que le binôme est composé d'une part, de notre collègue, conseillère municipale, Stéphanie Volle, qui ne participera pas au vote de cette délibération, mais pourra répondre aux questions des membres du conseil, et d'autre part, d'une enseignante exerçant de longue date à l'école communale, Carole Balvay.

Le projet consiste à participer à un défi sportif et solidaire dont la prochaine édition doit avoir lieu du 23 au 27 janvier en Laponie, le Laponie Trophy.

Dans le cadre de ce défi sportif, les Feel Good ont décidé de soutenir la cause des Triplettes roses – pour une meilleure prise en charge des femmes atteintes d'un cancer du sein triple négatif.

Sensible à ce projet, d'autant plus qu'il est porté par nos deux concitoyennes précitées, Madame le Maire a souhaité, après présentation au bureau exécutif, soumettre au conseil municipal l'attribution d'une aide exceptionnelle au profit de l'association les Feel Good afin de les aider à financer l'ensemble des frais de déplacement et d'équipements.

Au vu de l'exposé ci-dessus, Mme Stéphanie Volle ayant quitté la salle, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

. d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 1 000 € - mille euros au profit de l'association Les Feel Good dans le cadre de leur participation au Laponie Trophy.

. de préciser que le versement effectif sera subordonné à la concrétisation définitive du projet qui nous sera confirmée.

. de prévoir que les crédits seront prévus au budget au 65748 pour un montant de + 1 000.00 € et au 611 pour un montant de – 1 000.00 €.

## Informations communales et communautaires

### . Communales :

#### . Lettres de remerciements :

.L'association communale le Grobbes Club remercie la Commune pour l'attribution d'une subvention en 2024.

. L'association du Don du Sang remercie la Commune pour l'attribution d'une subvention en 2024.

### . Communautaires

. Révision du PLUih : une réunion publique de présentation du projet d'arrêt du PLUIH est organisée le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 18h00 à la salle polyvalente de Port.

. Résumé de la rencontre avec Madame la Préfète : l'ensemble des services de l'Etat étaient représentés pour exposer les points clés des actions dans les domaines des finances locales, de l'emploi, de l'environnement, de la sécurité des biens et des personnes, incitation au développement de la vidéoprotection, entre autres. Le thème épineux de l'eau et l'assainissement a été particulièrement développé pour expliquer l'exigence de leur conformité pour autoriser les futures constructions.

## Questions diverses

### . Prochaines commissions

. finances : mardi 15 octobre 2024 à 18h30.

. travaux : mercredi 16 octobre 2024 à 18h30.

. ASAC et Cadre de Vie : réunion commune le mardi 08 octobre 2024 à 18h30

. **Prochaine réunion de conseil municipal : mardi 22 octobre 2024 à 19h00.**

La séance est levée à 21h15.

**Le secrétaire de séance  
Déborah BEAUCHESNE**

